



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 23 avril 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le Mardi 23 avril 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2024

Délibération n° 2024418 : Délibération portant demande de subvention de Fonds Vert pour la désimperméabilisation de la cour.

Présents : 11

Mesdames C. Levraud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, Messieurs, G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, L. Lefèvre, C. Migner

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

T. Bérard donne pouvoir à F. Bérard, E. Bonachera donne pouvoir à G. Hogrel, H. Marguerie donne pouvoir à O. Couderc, M. Sacy donne pouvoir à C. Migner

Absente excusée : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Audrey Souda-Français

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de la rénovation du Groupe Scolaire il est possible de solliciter une demande de Fonds Vert pour la désimperméabilisation de la cour de l'école qui correspond au programme : **Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages.**

Le taux de subvention est fixé à 80 % du montant éligible.

Le montant éligible est estimé à 71 573.00 €.

Ce montant estimatif comprend :

- Travaux de préparation de chantier (élagage des arbres existants, démolition des sols en enrobé, bordures...) : 6 000.00 € HT
- Pour les sols (dalles alvéolaires engazonnées + pavés à joints engazonnés + copeaux de bois) : 27 980.00 € HT
- Pour les plantations (terre végétale, plantation, entretien et accessoires) : 37 593.00 € HT

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente délibération « sollicitant une aide financière auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne » le conseil a demandé une participation à hauteur de 35 786.50 € (50 % du montant éligible).

Monsieur le Maire propose de demander 30 % du montant estimé des travaux éligibles pour ainsi être conforme au taux maximal de 80 %. Ainsi le montant demandé est estimé à 21 472.00 €

Le Conseil Municipal **SOLLICITE à l'unanimité** des membres présents et représentés, une subvention Fonds Vert de 30 % des montants des travaux éligibles pour la désimperméabilisation de la cour.

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 23 avril 2024

Secrétaire de séance,
Audrey Souda-Français



Le Maire
Francis Béraud

